

propriété sur leurs propres ressources. La lutte fut longue.

Cette lutte a abouti, en 1930, à l'adoption de la Loi sur le transfert des ressources naturelles. Il reste encore des choses à régler dans le projet de loi, notamment en ce qui concerne les revendications des autochtones, auxquelles, nous, les gens de l'Ouest, devons satisfaire.

Comme cela me semblait un moyen de faire avancer la cause de l'équité dans l'ouest du Canada, qui sait ce qui serait arrivé, n'eût été la Loi de 1930 sur le transfert des ressources naturelles? Qui sait?

Le même raisonnement vaut pour l'Accord atlantique. Je sais que mon honorable ami d'en face—et je terminerai sur cette note personnelle—comprendra ce que je veux dire si je parle d'un homme venu d'Irlande, qui a pris la citoyenneté canadienne et qui est devenu une institution dans son petit village de la côte ouest de Terre-Neuve. Je parle bien sûr de feu le D^r Hugh Twomey.

Le D^r Twomey était ministre de la Santé quand je suis devenu. . .

Une voix: Un bon conservateur!

M. Epp: Oui, un bon conservateur. Il n'y a que de bons conservateurs.

Je me souviens de l'avoir rencontré, en septembre et en octobre 1984, en sa qualité de ministre de la Santé, pour discuter de moyens que nous pourrions prendre ensemble pour mettre en oeuvre la Loi canadienne sur la santé.

La présidence n'ignore pas qu'une certaine controverse a entouré cette loi et son incidence sur la prestation des services de santé dans les provinces.

J'avais été en Nouvelle-Écosse le matin, à l'Île-du-Prince-Édouard dans l'après-midi et à Terre-Neuve le soir. Puis, je voulais rentrer à Ottawa. Je voulais discuter d'un certain nombre de questions avec le ministre de la Santé de l'époque.

Je ne sais pas s'il avait passé une mauvaise journée, mais il ne voulait pas discuter de la Loi canadienne sur la santé. Il voulait discuter de tout sauf de cela. Je n'ai jamais entendu autant d'histoires au sujet de Terre-Neuve ni passé une meilleure soirée.

Initiatives ministérielles

Je me souviens que ce soir-là—il était tard lorsque nous sommes partis—le D^r Twomey s'est levé et s'est adressé à notre petit groupe en ces termes: «Jake, vous vouliez discuter de la Loi canadienne sur la santé. Je ne le voulais pas, bien évidemment.»

Mais il a ajouté: «Voici ce que j'ai à vous dire: Retournez à Ottawa. Je crois sincèrement que, grâce à l'Accord atlantique, les Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador vont non seulement continuer à pêcher et à exploiter les ressources dont ils disposent à l'heure actuelle, mais pouvoir améliorer leur économie et leurs conditions de vie.»

Il a poursuivi ainsi: «De la même façon que le pétrole a amélioré la situation de l'Alberta, Hibernia peut contribuer à développer notre province. Nous ne serons plus simplement les bénéficiaires de paiements de péréquation et nous pourrions peut-être un beau jour rembourser les autres Canadiens pour les années où ils nous auront versé ces paiements.» Il a conclu ce soir-là son petit discours sur une déclaration que j'ai eue à l'esprit tout au long du débat sur Hibernia. Il a dit simplement ceci: «Monsieur le ministre, retournez à Ottawa—dans ce cas-là, il était question de la Loi canadienne sur la santé—et faites pour Terre-Neuve ce que vous feriez pour les autres provinces. Je vous fais confiance.»

• (1220)

Je crois que je n'avais aucun mérite; j'étais seulement chargé d'appliquer l'Accord atlantique. C'est le premier ministre qui a eu la perspicacité de mettre fin à une longue tradition en apportant notamment les changements qui s'imposaient dans l'une ou l'autre des provinces. Dans le cas qui nous occupe, il arrive que c'était le tour de Terre-Neuve. Je tiens à remercier le premier ministre pour l'avenir et le réalisme que ce projet de loi nous donne aujourd'hui.

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: L'honorable député de Longueuil fait-il un rappel au Règlement?

M. Leblanc: Je désirerais poser une question à l'honorable ministre, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Si l'honorable député veut bien relire l'article 43 du Règlement, il se rendra compte que les deux premiers orateurs, le ministre et le premier député qui donne la réplique au ministre, ont droit à un